

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS
DU 30 AVRIL 2019 – 18 H
LOCAUX CCNS – PICQUIGNY

ETAIENT PRESENTS : Mmes BENEDINI, DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, BRUNET, DIRUY, BOUCHER, DUBOS, ROUSSEL, SOUILLARD, ELETUFE, DUPUIS.

Mrs LEITAO, PRUVOT, LEPERS, VILLAIN, DUPUIS, POISSON, DELFOSSE, LOGNON, GAILLARD, MAUGER, CARPENTIER, PROYART, FRANCOIS, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, LAURENT, HENRY, J.P. CARLE, DELATTRE, PLUQUET, DUCROTOY, J.M. LEBLANC.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Mmes LEMERCIER, POT, BOTTE, LEMAIRE, Mrs DETOURNE, VIGNON, PECQUET, LEULIER, PRUD'HOMME, COTTEL, GUILLOT, BAILLEUL, BLAIZEL, BELLAREDJ, MARTINS, BELLEBOUCHE, L. CARLE, RIFFLARD, GILLET, VAUTHEROT, D. LEBLANC.

Mme LEMERCIER donne pouvoir à Mme BENEDINI.

M. BELLEBOUCHE donne pouvoir à M. DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion essentiellement consacrée à l'examen du CA 2018 et du BP 2019.

A l'unanimité des membres présents, Madame Lyne ELETUFE est désignée secrétaire de séance du présent conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 05 mars 2019 est approuvé.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.

Monsieur le Président cède la présidence de l'assemblée à Monsieur Daniel LAURENT, doyen d'âge pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2018.

1) Budget SPANC.

Monsieur VILLAIN donne lecture des réalisations contenues au CA SPANC 2018. Il indique qu'au 31/12/2018 le budget SPANC fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 094,60 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 14 948,28 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, les membres du conseil communautaire approuvent le CA 2018 – Budget SPANC.

2) Budget atelier relais.

Monsieur VILLAIN indique que budget atelier relais de la CCNS au titre de l'année 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 500 155,43 € et un excédent d'investissement de 103 781,87 €.

Les restes à réaliser étant de 78 781,87 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le conseil communautaire approuve le CA 2018 – Budget atelier relais.

3) Budget lotissement.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales réalisations contenues en section d'exploitation et d'investissement du CA 2018 – budget lotissement.

Il indique qu'au 31/12/2018, ce budget fait apparaître un déficit d'investissement à hauteur de 1 167 156,21 € et un déficit d'exploitation à hauteur de 107 688 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, les membres du conseil communautaire approuvent le CA 2018 – Budget lotissement.

4) Budget zone d'activités.

Monsieur VILLAIN indique que la section d'exploitation du budget zone d'activités des Bornes du Temps présente les résultats suivants :

En dépenses un montant de 1 136 160,98 € réalisés et en recettes un montant de 3 704,76 € réalisés.

Ce budget présente donc un déficit d'exploitation de 1 132 456,22 €.

En section d'investissement, le compte administratif 2018 de la zone d'activités des Bornes du Temps présente un excédent de 799 045,60 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le conseil communautaire approuve le CA 2018 – Budget zone d'activités.

5) Budget centre aquatique.

Le compte administratif 2018 relatif au budget centre aquatique fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 709 111,08 € et un déficit d'investissement à hauteur de 270 034,73 €.

Monsieur VILLAIN indique que ce budget va évoluer au cours de l'année 2019 ; la construction du centre aquatique ayant débuté.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, les membres du conseil communautaire approuvent le CA 2018 – Budget centre aquatique.

6) Budget parc d'activités.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales réalisations contenues en section d'exploitation et d'investissement du CA 2018 – Budget parc d'activités.

Il indique que ce budget présente les résultats suivants :

Un déficit d'exploitation à hauteur de 1 122 107,13 € ainsi qu'un déficit d'investissement à hauteur de 121 500,35 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le conseil communautaire approuve le CA 2018 – Budget parc d'activités.

7) Budget principal.

Monsieur VILLAIN donne lecture des dispositions contenues en section de fonctionnement et en section d'investissement du CA 2018 – Budget principal.

Il indique que ce CA fait apparaître les résultats suivants au 31/12/2018 : En section de fonctionnement : un excédent de 5 655 250,63 €.

En section d'investissement : un excédent de 3 410 131,10 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le conseil communautaire approuve le CA 2018 – budget principal.

Monsieur LOGNON reprend la présidence de l'assemblée, remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur vote ainsi que le personnel de la CCNS ayant concouru à cette bonne exécution budgétaire.

COMPTE DE GESTION 2018.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2018 établi par Madame la Releveur, conforme en tous points aux comptes administratifs présentés et votés ce jour par l'assemblée communautaire.

ELEMENTS D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.

Monsieur LOGNON indique que le budget primitif 2019 proposé ce jour contient les reversements de DSC aux communes membres, les provisions nécessaires à la construction de l'équipement aquatique intercommunal ainsi que les diverses participations financières déployées par la CCNS pour le transport des lycéens, le programme ENT dans les écoles, le fonds documentaire, l'acquisition de matériel informatique au sein des médiathèques, le poste coordinateur du réseau, les aides allouées au titre du dispositif d'initiatives culturelles ainsi que les fonctionnements des équipements liés à la petite enfance sur le territoire intercommunal.

Ce budget comprend également les crédits nécessaires au développement des zones d'activités, à l'octroi de subventions aux entreprises dans le cadre du SRDEII et les crédits permettant la réhabilitation de la maison éclusière de PICQUIGNY pour la transformer en office de tourisme intercommunal.

Ce budget contient aussi les crédits nécessaires au remplacement du chauffage dans les locaux intercommunaux « la catiche » et une provision pour litige dans le cadre de la réalisation de la passerelle à PICQUIGNY.

TAUX D'IMPOSITION 2019.

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de reconduire les taux d'imposition de l'année 2018.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le conseil communautaire approuve les taux d'imposition 2019 reconduit à l'identique et s'établissant comme suit :

- CFE : 25,77 %.
- Taxe d'habitation : 14,25 %.
- Taxe foncière bâtie : 2,16 %.
- Taxe foncière non bâtie : 4,68 %

BUDGETS PRIMITIFS 2019.

1) B.P 2019 – Budget SPANC.

Monsieur VILLAIN propose d'inscrire un montant de 95 220,50 € en dépenses d'exploitation équilibrées en dépenses comme en recettes au titre de l'année 2019.

En section d'investissement, il propose d'inscrire un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 28 575,74 €.

Il détaille l'ensemble des chapitres contenus dans cette proposition.

2) B.P. 2019 – Budget atelier relais.

Monsieur VILLAIN propose en section d'exploitation un budget primitif 2019 équilibré en dépenses comme en recettes à 1 076 185,43 €.

En section d'investissement, il propose un budget équilibré en dépenses comme en recettes à 470 545 €.

Il donne lecture des principales dispositions contenues dans le cadre de ce budget primitif 2019.

3) B.P. 2019 – Budget lotissement.

Dans le cadre du budget primitif 2019, Monsieur VILLAIN propose d'inscrire sur le budget lotissement en section d'exploitation un montant de dépenses de 7 440 810 € et un montant de 8 146 707,61 € en recettes.

En section d'investissement, il propose d'inscrire en dépenses la somme de 1 980 403,82 € et en recettes la somme de 6 233 122 €.

Il donne lecture des principales dispositions contenues dans ce budget primitif 2019 – Budget lotissement.

4) B.P. 2019 – Budget zone d'activités.

Monsieur VILLAIN propose d'inscrire en section de fonctionnement un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 1 346 000,28 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 931 909,60 €.

Il donne lecture des principaux chapitres contenus sur ces 2 sections.

5) B.P 2019 – Budget centre aquatique.

En section d'exploitation, il est proposé un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 3 634 230 €.

En section d'investissement, Monsieur VILLAIN propose l'inscription de 7 724 762,73 € équilibrée en dépenses comme en recettes.

6) B.P 2019 – Budget parc d'activités.

Monsieur VILLAIN propose d'inscrire en section d'exploitation un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 1 609 391,06 €.

En section d'investissement, il propose d'inscrire un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 235 611,45 €.

Il donne lecture des principaux chapitres contenus dans ces 2 sections.

7) B.P. 2019 – Budget principal.

En section de fonctionnement, Monsieur VILLAIN propose d'inscrire un montant équilibré en dépenses comme en recettes à hauteur de 15 834 456,03 €.

Il donne lecture des principaux postes de dépenses et de recettes contenues dans le cadre de ce budget primitif 2019 ainsi que l'ensemble des versements effectués par la CCNS au chapitre 65.

En section d'investissement, il propose l'inscription de 5 290 016,96 € équilibrée en dépenses comme en recettes.

Il donne lecture de l'ensemble des opérations d'investissement proposées dans le cadre de ce budget primitif 2019.

A l'unanimité, le conseil communautaire, par **DELIBERATION 10**, approuve le budget primitif 2019 de la CCNS contenant les budgets suivants :

- Budget principal.
- Budget atelier relais.
- Budget SPANC.
- Budget parc d'activités.
- Budget zone d'activités.

- Budget lotissement.
- Budget centre aquatique.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2019.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, le conseil communautaire approuve la dotation de solidarité communautaire allouée par la CCNS à l'ensemble de ses communes membres pour l'année 2019 à hauteur de 20,41 € par habitant.

Les critères permettant le calcul de cette dotation sont remis à l'ensemble des membres présents.

SUBVENTION ALSH.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à procéder par voie de conséquence, au versement des subventions pour le bon fonctionnement de l'ALSH (communes ex CCOA) à hauteur de 6 € par jour et par enfants accueillis.

CRECHE D'AILLY SUR SOMME.

Conformément au budget primitif voté ce jour, la CCNS, par **DELIBERATION 13**, est autorisée à contribuer au titre de l'année 2019 au bon fonctionnement de la crèche d'AILLY SUR SOMME à hauteur de 120 000 €.

CAJ 2019.

Par **DELIBERATION 14**, le conseil communautaire approuve également la convention de fonctionnement conclue entre la CCNS et les PEP 80 pour mener à bien le fonctionnement du CAJ intercommunal au titre de l'année 2019.

SOMME NUMERIQUE.

Par **DELIBERATION 15**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser une participation complémentaire au Syndicat Mixte Somme Numérique dans le cadre de l'emprunt contracté par celui-ci à hauteur de 275 570 € pour mener à bien le déploiement de la FttH pour les communes de l'ex CCVNE.

PCAET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION.

Par **DELIBERATION 16**, est constituée la commission PCAET de la CCNS comme suit :

Membres :

Monsieur Alain DUPUIS – commune de BOURDON.

Monsieur Philippe MAUGER – commune de FRANSU.

Monsieur Éric OLIVIER – commune de PERNOIS.

Monsieur Jean Luc WALIGORA – commune de LANCHES SAINT HILAIRE.

Monsieur Manuel GUILLOT – commune de FOURDRINOY.

Référent technique : Monsieur Colas LECRYT.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE LOCATION DE BATEAUX ELECTRIQUES.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 17**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à conclure avec PLANET NAUTIC la convention annuelle relative à la location de bateaux électriques par l'office de tourisme intercommunal.

30 % des recettes sont versées à la CCNS.

Une réduction de 20 % s'applique pour les habitants du territoire intercommunal.

ZAC DES BORNES DU TEMPS II : CESSIONS FONCIERES.

1. JBD EXPERTISE.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 18**, le conseil communautaire accepte de céder à la société JBD EXPERTISE les parcelles suivantes :

- Parcelle B pour 31 084 m² à 15 € H.T. le m².
- Parcelle C pour 29 487 m² à 15 € H.T. le m².

La recette attendue dans le cadre de cette cession s'élève par conséquent à 908 565 € H.T. soit 1 090 278 € TTC.

En réponse à la question posée par Monsieur DELATTRE, Monsieur le Président indique qu'il se rapprochera effectivement de la société JBD EXPERTISE, des discussions étant en cours quant aux demandes émises par la société sur les aménagements d'entrées aux parcelles.

2. ACEBO.

Le comité de sélection de la ZAC des Bornes du Temps II s'étant réuni ce 30 avril à 15 h 30 mn, Monsieur le Président propose la cession de la parcelle W2 pour une surface de 1 909 m² à la société ACEBO.

Par **DELIBERATION 19**, le conseil communautaire approuve cette cession.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 45 mn

◆◆◆◆